



Rectorat de l'académie de Créteil

Pour tout
renseignement :

Acloe-gest@ac-creteil.fr

Cette brochure d'information présente les modalités de dépôt d'une candidature spontanée à un poste d'enseignant, de conseiller principal d'éducation ou de conseiller d'orientation psychologue contractuel dans l'académie de Créteil, ainsi que les étapes de la procédure de recrutement.



<https://portail.ac-creteil.fr/acloe/>

Application en ligne pour déposer une candidature spontanée à un poste d'enseignant, de conseiller principal d'éducation ou de conseiller d'orientation psychologue contractuel



Se porter candidat(e) à un poste d'enseignant, de conseiller principal d'éducation ou de conseiller d'orientation psychologue contractuel



Procédure de recrutement

<https://portail.ac-creteil.fr/acloe/>



Bon à savoir

Critères d'éligibilité

- * Avoir entre 18 et 65 ans.
- * Voie générale et technologique : être titulaire d'un diplôme de niveau II.
- * Voie professionnelle: être titulaire d'un diplôme de niveau III à II (voire V à IV pour certaines disciplines) et avoir une expérience professionnelle dans la discipline à enseigner.
- * Pour les ressortissants de pays extra-communautaires, détenir un titre de séjour en cours de validité.

Rectorat de l'académie de Créteil

Pour tout renseignement :

Acloe-gest@ac-creteil.fr

CANDIDATURE

Dépôt d'un dossier de candidature au format .pdf comprenant un *Curriculum Vitae*, une lettre de motivation, des informations concernant les diplômes obtenus et les éventuelles expériences d'activités d'enseignement.

ENTRETIEN

Si le profil correspond aux attentes de l'inspecteur pédagogique de la discipline concernée par le dossier, **convocation du candidat pour un entretien.**

RECRUTEMENT

A l'issue de l'entretien portant sur les motivations et l'aptitude à enseigner (pour certaines disciplines, tests écrits et/ou oraux), les candidats dont les dossiers reçoivent un avis favorable intègrent le vivier des personnes susceptibles d'être recrutées, dans des délais variables selon les disciplines.

- * Les candidatures qui ne sont pas transmises via ACLOE ne sont pas examinées.
- * Une candidature ACLOE est valable 6 mois. Si le/la candidat(e) n'a pas été contacté(e) pendant cet intervalle de temps, il/elle peut déposer une nouvelle candidature.
- * Le nombre de candidatures est limité à deux disciplines.
- * A tout moment, une candidature peut être annulée.
- * Les coordonnées saisies à la création du compte servent à communiquer avec les candidats et notamment à les convoquer aux entretiens de recrutement. Leur exactitude est donc importante.